



## FORMATION : « Garde Particulier »

Stage obligatoire pour prétendre à la fonction de garde chasse particulier. Gratuite pour les adhérents à la Fédération (chasseur ayant validé son permis de chasser en Charente-Maritime), payante pour les non adhérents (100€).

Nous vous proposons une formation de deux jours destinée à toutes personnes désirant remplir cette fonction.

**Pour suivre cette formation, il est obligatoire d'avoir un territoire prêt à vous commissioner (ACCA ou Chasse Gardée)**



### PROGRAMME

#### MODULE 1 :

- Base générale du droit
- Procédures Pénales
- Définition de l'infraction
- Droits et Devoirs du Garde Particulier
- Techniques d'interventions
- Mise en situation

#### MODULE 2 :

- Police de la chasse
- Réglementation
- Régulation des nuisibles
- Mise en situation

### BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE : « Garde Particulier »

#### **Pièces à fournir :**

- chèque de caution de 50 €
- si vous n'êtes pas adhérent à la FDC 17 : chèque de 100 €
- enveloppe timbrée

#### **Déclare avoir un territoire prêt à me commissioner :**

ACCA ou chasse gardée de

.....  
.....

**NOM et signature du responsable**

NOM et Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....  
.....

Téléphone (obligatoire) : .....

Fait le : ..... **Signature:**

**Etes-vous membre du conseil d'administration du territoire qui vous commissionne ?**     OUI     NON

*Bulletin à retourner à :*

Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente-Maritime  
Saint Julien de l'Escap-BP 64-17414 SAINT JEAN D'ANGELY Cedex.